

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'état de délabrement du boulevard Jules Graindor.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Le Boulevard Jules Graindor connaît, depuis un certain temps, une situation dégradée quant à l'état de son revêtement asphaltique. Cependant, depuis la dernière période d'intempéries, la situation s'est considérablement dégradée au point de rendre l'usage de cette voirie particulièrement inconfortable. Les quelques réparations de fortune ont fait les frais de cette période hivernale. Or, cette chaussée importante empruntée par les transports en commun et les camions subit de nombreuses contraintes. N'oublions pas non plus qu'elle dessert également l'hôpital Sainte-Anne-Saint-Rémi. Il semble par ailleurs que la STIB a été contrainte de dévier ses bus (ligne 89) à cause de l'état de la chaussée. Les riverains se plaignent également de dégâts sur leurs véhicules à cause de la projection régulière de morceau de bitume sur leurs véhicules.

Ces derniers jours j'ai pu constater quelques réparations récentes, mais ces dernières, qui tiennent du rafistolage, ne résisteront pas plus longtemps que celles effectuées précédemment. En cas de nouvelles intempérie, gageons que nous connaîtrons de nouvelles difficultés.

En conséquence, il apparaît comme urgent de procéder à de travaux structurels, pareils à ceux entrepris l'année dernière en faveur du boulevard Maurice Herbette.

Pouvez-vous me confirmer que la rénovation du Boulevard Jules Graindor fait partie des priorités d'action en termes de rénovation des voiries pour cette année ? Pouvez-vous me préciser l'agenda des travaux et les grandes lignes de la programmation de ces derniers ?

Ensuite, l'école située Boulevard Maurice Herbette n'est plus sécurisée (passage piéton). Enfin, les triangles au sol au niveau du rond-point square Henry Rey n'existent plus. Pouvez-vous me dire quand ces travaux essentiels pour la sécurité des piétons pourront être réalisées ?

Vous comprendrez que pareille situation ne peut plus perdurer tant pour des question évidentes de mobilité que pour des questions primordiales de sécurité.

Mevrouw de schepen S. MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende tekst :

Madame l'Échevine S. MÜLLER-HÜBSCH donne lecture du texte suivant :

L'état du boulevard Graindor est bien connu du Collège. La rénovation structurelle de la rue est incluses dans la planification budgétaire qui n'est pas encore finalisée pour le moment, mais cela sera abordé le plus rapidement possible. Une réunion a eu lieu avec les responsables de la STIB, qui n'ont pas l'intention de déplacer la ligne 89 pour l'instant. Je vous suis dans vos remarques sur l'installation des marquages de l'avenue Maurice Herbette qui a été fait cette semaine en partie. Avant, cela n'a pas été possible à cause de la météo hivernale. L'entreprise en charge a travaillé la nuit cette semaine pour remettre

des marquages routiers.

G. VAN GOIDSENHOVEN prend acte que Madame l'Échevine S. MÜLLER-HÜBSCH a pleine connaissance du problème. Il espère que, dans les meilleurs délais, les différents points soulevés pourront être solutionnés. Cela s'impose et cela ne tient pas du luxe ou de la coquetterie. Pour le reste, l'Échevin des Travaux publics n'était pas membre du MR. Quoi qu'il en soit, il faut apporter, à un moment donné, des solutions ou alors laisser à d'autres la lourde tâche de poursuivre les travaux. En tout cas, ce n'est pas l'Échevine de la Mobilité qui était en charge des Travaux publics lors de la précédente législature.